



## **Direction de la Démocratie, des Citoyen nes et des Territoires**

Service Égalité, Intégration, Inclusion

**2024 DDCT 39 DAE DSOL DASCO** : Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs

Forte de son pouvoir d'attraction tant économique que culturel, la Ville de Paris concentre une part importante de la population étrangère et immigrée. Les besoins en matière d'apprentissage du français sont donc très importants. L'insuffisante maîtrise du français peut, en effet, être un facteur d'exclusion en termes d'emploi, de logement ou de vie sociale et fragiliser des parcours d'intégration. Pour ces raisons, les mesures destinées à favoriser l'apprentissage du français sont une priorité pour la Ville de Paris, acteur incontournable du parcours d'intégration des Parisien.nes, et d'autant plus après les attentes récentes au droit des étrangers avec la promulgation de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, et améliorer l'intégration.

La collectivité parisienne apporte ainsi annuellement son soutien à quelque 27 000 Parisien.nes en leur faisant bénéficier d'une formation à la langue française en complément des offres financées par l'État et la Région Ile-de-France au titre de leurs compétences respectives.

Pour permettre aux différents acteur.ices qui concourent à l'apprentissage du français de se connaître, de favoriser leur qualification et permettre aux apprenant.es d'être orienté.es vers la structure de formation la plus adaptée à leurs besoins, la Ville de Paris met en place depuis 2016 le dispositif Réseau EIF-FEL (Évaluation Information Formation – Français en Liens). Après une expérimentation de trois années dans les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements entre 2016 et 2018 (EIF-FEL 1), le dispositif s'est étendu pour intégrer les 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements entre 2019 et 2021 (EIF-FEL 2) et les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements entre 2022 et 2024 (EIF-FEL 3).

À travers l'animation de trois pôles de permanence linguistique ouverts aux habitant.es et professionnel.les des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, le dispositif a permis depuis sa création en 2016, d'évaluer le niveau de français de plus de 8 800 personnes, de former gratuitement près de 1200 bénévoles et professionnel.les et de mettre en réseau près 80 structures adhérentes à la Charte EIF-FEL. Entre 2022 et 2024, le projet bénéficie de financements européens (FAMI), de la collectivité parisienne (DDCT-DSOL-DAE), de l'État (BOP 104) et de France Travail pour un budget prévisionnel total de 2 267 810 €.

La Ville de Paris doit à nouveau déposer une candidature auprès du FAMI afin que les actions menées dans le cadre de ce projet puissent se poursuivre pour trois nouvelles années (2025-2027). Cette candidature peut par ailleurs, permettre d'étendre ce dispositif pour couvrir l'ensemble des arrondissements comptant des quartiers de la Politique de la Ville (extension au 15<sup>e</sup> arrondissement) et accueillir un plus grand nombre de bénéficiaires. L'évaluation du dispositif a également montré qu'il est nécessaire de renforcer encore les moyens humains supports pour améliorer la qualité et le fonctionnement du projet.

Le prochain appel à projets FAMI doit être publié dans le courant du premier semestre 2024 (vers le mois de juin). La candidature doit donc être remise à la DGEF avant la fin du mois de septembre 2024. Dans l'hypothèse d'une réponse positive, une convention entre la DGEF et la collectivité parisienne doit être signée courant 2025. Elle doit fixer les obligations respectives et le montant des enveloppes financières attribuées et permettre d'affiner la programmation du projet qui sera alors soumis à votre approbation.

Il vous est donc proposé d'autoriser Madame la Maire de Paris à déposer une demande de subvention pour le projet Réseau EIF-FEL 4 (2025-2027) dans le cadre du prochain appel à projets FAMI.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris